

Ouvertures dans les parois

Liste de contrôle

Les ouvertures dans les parois de votre entreprise sont-elles pourvues de dispositifs de protection?
Le principal danger est de faire une chute dans le vide.
Ce type d'accident a souvent de graves conséquences.

Les principaux dangers sont:

- l'absence de protections contre les chutes de hauteur
- la rupture du dispositif de protection

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez liste de contrôle.

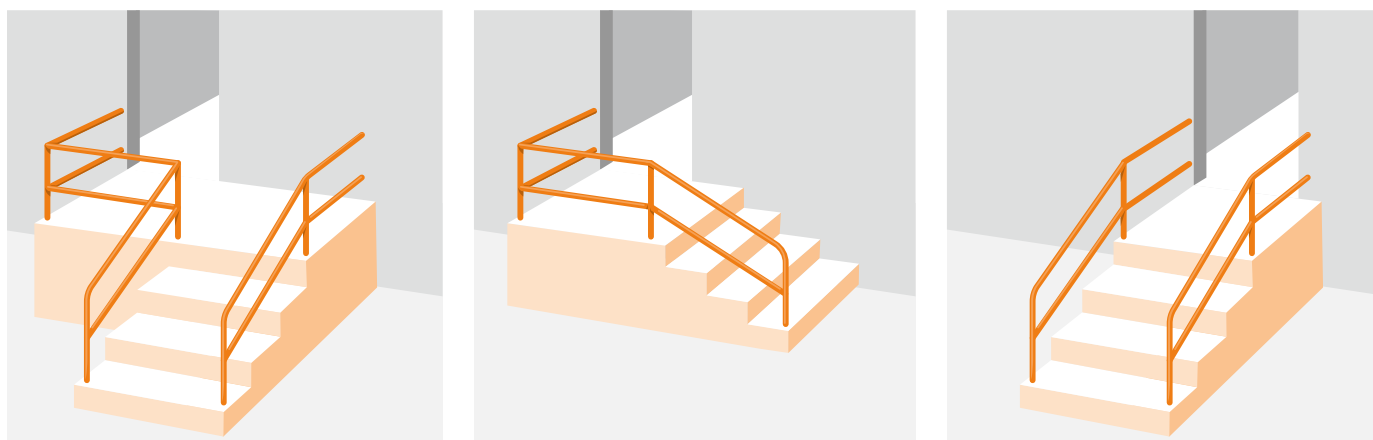
Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Ouvertures dans les parois pour la circulation des personnes

- 1 Les escaliers situés immédiatement derrière des ouvertures dans les parois comportent-ils un palier? (Fig. 1)
- oui
 en partie
 non
-
- 2 Les paliers et les escaliers sont-ils équipés de garde-corps d'une hauteur minimale de 1 m? (Fig. 1)
- oui
 en partie
 non

La hauteur des garde-corps d'accès permanents aux machines doit être d'au moins 1,10 m (selon SN EN ISO 14122-3:2001). Afin de garantir un niveau de sécurité uniforme et adapté au risque, la Suva recommande une hauteur minimale de 1,10 m pour les nouveaux garde-corps installés dans le secteur de l'industrie ou du commerce.

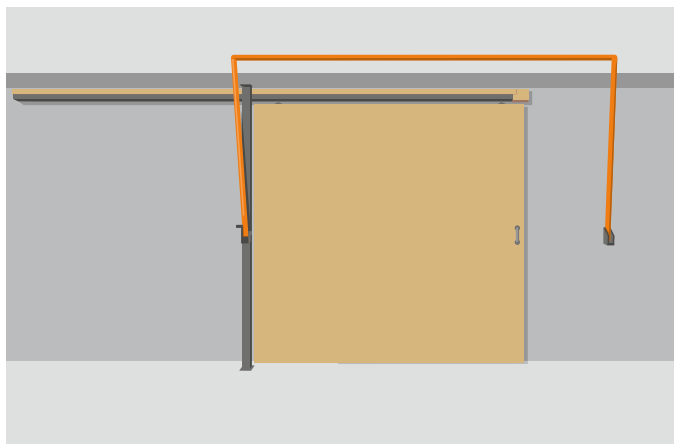


1 Les escaliers situés derrière des ouvertures dans les parois présentent un risque de chute de hauteur. Ils doivent être pourvus d'un palier et d'un garde-corps. Les bords du palier doivent être équipés de plinthes afin d'empêcher la chute d'objets ou de personnes.

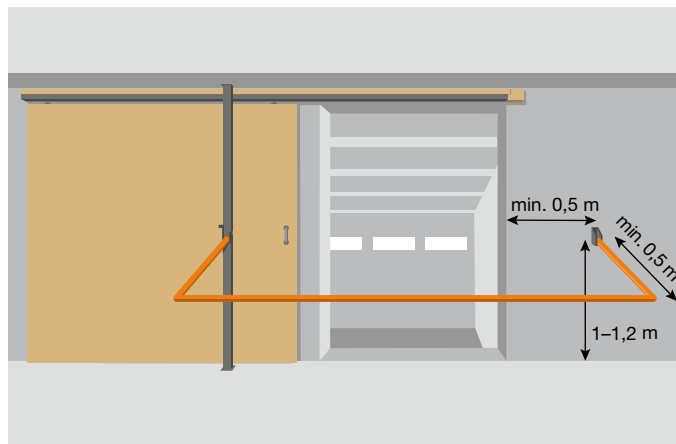
Ouvertures dans les parois pour le transport de marchandises

- 3 Les ouvertures dans les parois sont-elles équipées de dispositifs de protection contre les chutes de hauteur?
- oui
 en partie
 non
- Exemples: barrière-écluse ou main courante en retrait de l'ouverture. (Fig. 2 à 5)

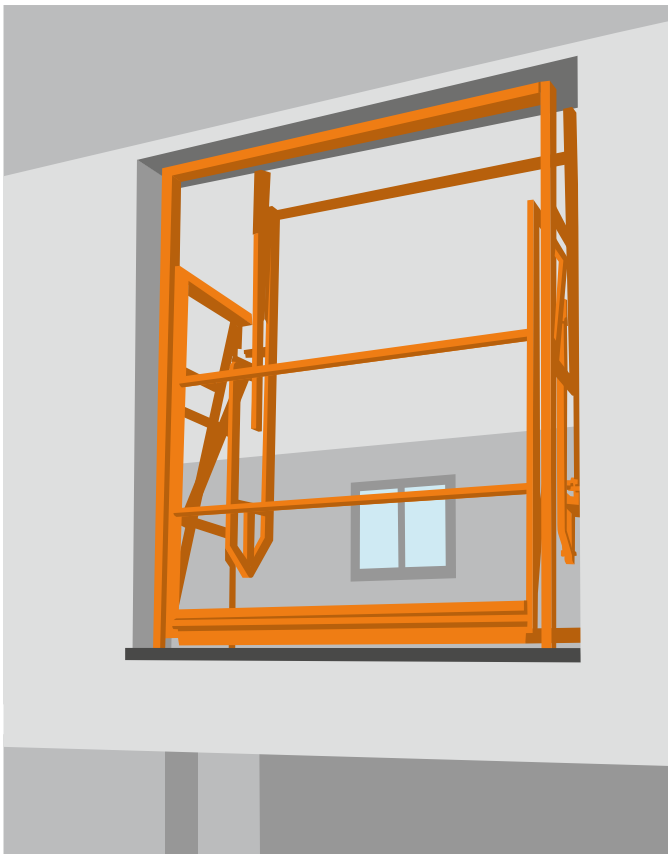
Exemples de solutions pratiques



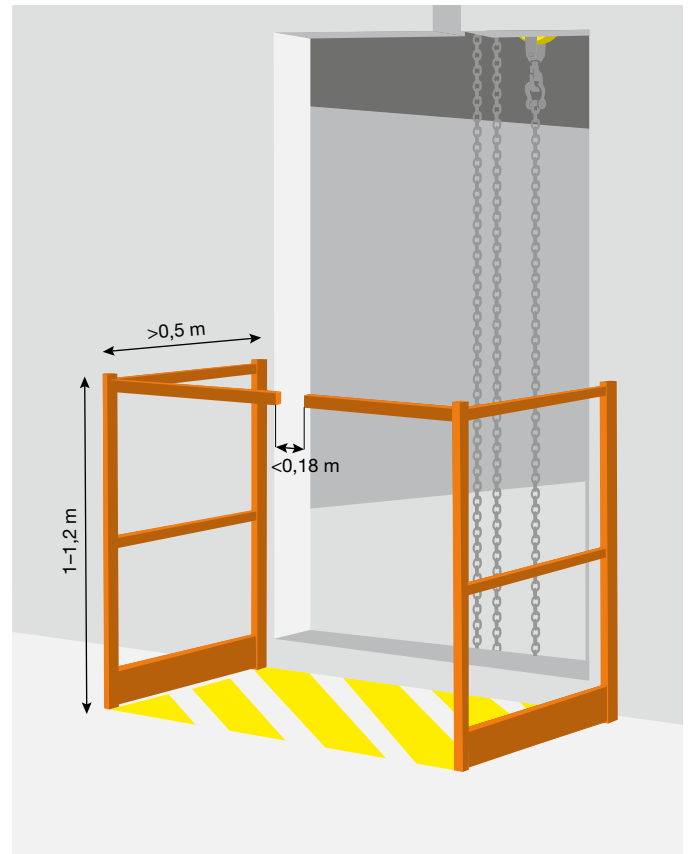
2 Ouverture dans une paroi avec porte coulissante fermée et garde-corps rabattable.



3 Même dispositif que dans l'illustration 2: il n'est possible d'ouvrir la porte qu'après avoir abaissé la barre du garde-corps.



4 Barrière-écluse dans une ouverture de paroi.
La liste de contrôle «Zones de (dé)chargement à l'aide de chariots élévateurs et d'appareils de levage» (www.suva.ch/67123.f) donne d'autres exemples de barrières-écluses. Ces dispositifs conviennent également aux ouvertures dans les parois.



5 Main courante installée en retrait de l'ouverture dans la paroi.
L'ouverture entre les deux éléments de la main courante ne doit pas excéder 18 cm. La surface entre la main courante et la zone à risque de chute doit être clairement désignée au moyen d'un panneau d'accès interdit ou d'un marquage au sol.

Organisation, formation, comportement

- | | |
|---|---|
| <p>4 Le personnel a-t-il reçu l'instruction nécessaire concernant l'utilisation des dispositifs de protection des ouvertures dans les parois?</p> | <p><input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non</p> |
| <p>5 Le personnel a-t-il reçu l'instruction nécessaire concernant la manutention des marchandises à faire passer à travers les ouvertures dans les parois?</p> | <p><input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non</p> |
| <p>6 Les supérieurs contrôlent-ils régulièrement si le personnel respecte les règles en vigueur (questions 4 et 5)?</p> | <p><input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non</p> |
| <p>7 Un responsable a-t-il été désigné et instruit concernant la maintenance et la sécurisation des ouvertures dans les parois?</p> | <p><input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non</p> |

Informations complémentaires

- Liste de contrôle «Zones de (dé)chargement à l'aide de chariots élévateurs et d'appareils de levage»: www.suva.ch/67123.f
- Page Internet «Stockage et transport en entreprise»: www.suva.ch/transport-interieur-entreprise

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Secteurs contrôlés: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Date	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____ (recommandé: tous les 12 mois)

→ Renseignements: tél. 058 411 12 12, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67082.f

Suva, case postale 287, 1001 Lausanne